



La monnaie un outil stratégique à reconquérir

ET AUSSI

- + RETENUE À LA SOURCE
- + SANTÉ AU TRAVAIL
- + CONGRÈS CGT FINANCES PUBLIQUES

Éditorial

« Nous, citoyens, usagers du service public, militants syndicaux, associatifs, politiques, élus, collectifs de la Convergence, coordinations, lancons aujourd’hui un appel pour la défense, la reconquête, la réinvention et le développement des services publics ». L’appel à la construction d’un « manifeste pour les services publics du XXI^e siècle » en 2016 a conclu un beau week-end de fraternité, de débats, de manifestation et de mobilisation les 13 et 14 juin dernier à Guéret. Des milliers de personnes se sont retrouvées à l’initiative de la « convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics » et à l’appel de plus de 70 organisations, dont la CGT.

Notre fédération fut particulièrement présente, organisant une « maison des Finances » au sein du « village des services publics », à côté des stands des cheminots, des agents des collectivités territoriales, de l’énergie... Elle a aussi participé aux débats organisés autour des accords de libre-échange, de l’aménagement du territoire et des réformes en cours, de l’accès aux soins, de l’égalité femmes-hommes, de l’eau, des transports, des financements...



Pourquoi défendre, reconquérir et réinventer le service public ?

Parce que c'est plus efficace, car dégagé de l'obsession du profit et du court terme. Parce que c'est plus juste : un véritable service public pour répondre aux besoins sociaux garantit l'égal accès pour tous. Parce que c'est moins cher, les exemples de privatisations, délégations ou partenariat public privé (PPP) nous le démontrent.

Mettant en avant le commun contre la mise en concurrence, le service public s'oppose frontalement aux intérêts des rentiers, des spéculateurs, des capitalistes. Tout un pan des activités humaines échappe ainsi à leur rapacité et à leur emprise. Ils n'ont de cesse de vouloir le récupérer.

Nous savons dans notre champ professionnel combien il est important de combattre partout les logiques mortifères du profit et de la finance.

Chaque victoire compte. Lorsque nous nous battons pour l'action sociale, pour l'égalité femmes-hommes, contre les discriminations, pour les droits des retraités, quand les salariés d'une société prestataire de nettoyage de notre employeur gagnent par la lutte (TFN), quand des peuples d'Europe rejettent la tyrannie des puissances internationales...

Cela va à l'encontre de l'intérêt des puissants, c'est pour cela que c'est difficile, c'est aussi pour cela que c'est indispensable. L'urgence est donc bien à la mobilisation.

SOMMAIRE :

- 02 • Éditorial
- 03 • La retenue à la source : une nouvelle imposture
- 04 • Nettoyage aux Finances Publiques : à qui profite la crasse ?
- 04 • Toutes et tous à Guéret
- 05 • L'égalité professionnelle menacée au nom de la « simplification »
- 06 • Quand l'Union européenne enfonce la Grèce
- 07 • Dossier : la monnaie un outil stratégique à reconquérir
- 11 • Lutte contre la LGBTphobie

MENTIONS LÉGALES :

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Numéro de commission paritaire :
1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0,50 €

Retenue à la source : une nouvelle imposture !

Le Président et le Gouvernement s'entêtent à vouloir mettre en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Sous prétexte de vouloir simplifier l'impôt sur le revenu pour les citoyens, le Gouvernement crée en réalité les conditions de nouvelles inégalités et expose encore plus la vie privée des travailleurs aux yeux de leurs employeurs. De plus, cette réforme n'entrainera pas de réelle simplification pour la majorité des salariés. Quelques explications.

1 - Grâce à la retenue à la source, nous n'aurions plus besoin de faire de déclaration de revenus ?

La retenue à la source ne changerait rien. Si l'administration fiscale peut avoir une connaissance automatique des salaires grâce au recouvrement avec la déclaration de l'employeur, elle ne peut pas avoir connaissance des changements de situation de famille, des déductions fiscales dont pourrait bénéficier le contribuable (frais de garde d'enfant, travaux dans l'habitation, cotisation syndicale...). De plus un certain nombre de revenus ne peuvent être connus de l'administration (par exemple les revenus locatifs). Les français devront donc continuer à faire une déclaration annuelle.

2 - Finis les décalages entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt ?

En cas de baisse des revenus par exemple, le montant de l'impôt ne pourrait pas être immédiatement modifié. En effet, les variations du montant de l'impôt découlent de critères qui ne pourront être connus qu'à l'occasion de la déclaration de revenus annuelle. Les rectifications éventuelles à opérer sur la retenue à la source se feraient comme aujourd'hui avec un an de décalage. L'impôt se calcule en fonction du montant des revenus perçus durant une année, il faut donc attendre le 31 décembre avant de savoir ce que l'on doit pour l'année, la retenue à la source ne raccourcirait donc pas le décalage entre perception du revenu et paiement de l'impôt.

3 - Au moins la retenue à la source simplifierait le paiement de l'impôt ?

Non, pas vraiment. La retenue à la source n'amènerait pas de bénéfice par rapport au dispositif de la mensualisation. Au contraire, aujourd'hui le contribuable peut choisir entre un paiement en trois fois ou un paiement mensuel. Avec la retenue à la source, les citoyens perdront cette liberté de choisir le mode de recouvrement le plus adapté à leur situation.

4 - Y a-t-il des risques introduits par ce nouveau mode de recouvrement ?

Alors que la CGT souhaite réhabiliter l'impôt sur le revenu, celui-ci deviendrait un impôt indirect. Il ne serait plus payé directement par le contribuable à l'État. L'impôt sur le revenu deviendrait donc moins visible. Dommage pour l'impôt le plus juste du système

fiscal français. La retenue à la source donnerait également à l'employeur des éléments sur la vie privée des salariés (situation de famille, niveau de revenus du conjoint...), autant d'éléments confidentiels qui doivent le rester.

5 - La collecte par l'entreprise de l'impôt sur le revenu pose-t-elle problème ?

Oui, on peut le penser et cela à plusieurs titres. Premièrement, comme pour la TVA, les entreprises risquent de faire de la rétention de trésorerie mais aussi de pratiquer une fraude massive similaire à celle constatée pour la TVA. Il y aura forcément de la déperdition dans le volume des recettes recouvrées. Deuxièmement, les entreprises vont immanquablement réclamer une compensation représentative des frais de gestion du recouvrement de l'impôt sur le revenu ce qui représentera une nouvelle dépense pour l'État..

© alain wacquier - Fotolia / CGT Finances



Nettoyage aux Finances Publiques : à qui profite la crasse ?

Il y a longtemps, dans les administrations de Bercy, que le ménage des locaux est sous-traité à des entreprises privées, l'administration s'étant « recentrée sur son cœur de métier », selon l'expression consacrée. Parmi ces entreprises, une d'entre elle, TFN, œuvre entre autre pour la direction régionale (la DRFIP) de Paris.

Sa gestion des « ressources humaines » n'est pas pire que celle de ses consoeurs, ISS et ONET, pour ne citer que celles-là. Certes, elle n'est pas meilleure non plus. Elle se situe au même niveau, soit très bas en matière de salaires, de conditions de travail, de droits sociaux et de respect du personnel.

Pour ceux de TFN, les limites du supportable ont été atteintes, et ils ont décidé il y a quelques semaines de cesser le travail, de se mettre en grève, jusqu'à satisfaction de leurs revendications. C'était sans compter sur le cynisme de leur employeur, et le désintérêt du donneur d'ordre (la DRFIP de Paris, peu intéressée par la gestion des personnels, est dans un premier temps bien épaulée dans son silence par le ministère). Il aura fallu près de 8 semaines de grève, la détermination sans faille de ces salariés, pourtant peu habitués aux conflits, mais dotés d'une volonté et d'une solidarité exceptionnelle pour obtenir au final

satisfaction sur un grand nombre de leurs revendications.

Ces salariés ont bénéficié du soutien de la CGT, tant du champ professionnel que celui du donneur d'ordre. La CGT Finances publiques a apporté tout son soutien, matériel et a organisé la solidarité financière aux grévistes. C'est ensemble que salariés de la DGFIP et de TFN ont pu gagner des avancées significatives pour ces derniers. Dans le nettoyage, aux Finances, rien ne sera

plus comme avant. Démonstration a été faite qu'unis, on peut beaucoup. L'administration, donneuse d'ordre, dans le nettoyage comme pour d'autres secteurs, ne pourra plus se laver les mains des conditions de réalisation des travaux externalisés. Le ministère est désormais comptable des missions accomplies sous ses ordres et sur ses directives. Au-delà de leur intérêt professionnel immédiat, les salariés de TFN, par leur action et leur détermination, ont aussi gagné cela.

© francemora - Fotolia / CGT Finances



Toutes et tous à Guéret

Les 13 et 14 juin ont eu lieu à Guéret les assises pour la rédaction d'un manifeste des services publics.

La fédération des Finances était présente, dans la manifestation nationale

du samedi 13 juin et assurait l'animation d'une maison des Finances. Elle s'est exprimée sur les enjeux de financement de l'économie, sur la fiscalité, sur l'accès au crédit, sur le rôle et la place des

banques, tout en rappelant son attachement à la création d'un pôle financier public.

Elle s'inscrira dans les assises qui se tiendront en 2016 et participera à la construction sur l'ensemble du territoire d'assises locales pour la défense des services publics en vue de construire le Manifeste en 2016.

L'égalité professionnelle menacée au nom de la « simplification »

© stockyimages - Fotolia / CGT Finances

Le projet de loi sur le dialogue social est très critiqué, notamment sur la place accordée à l'égalité professionnelle. Alors que la commission Femmes mixité de la CGT avait dès le départ alerté sur les dangers de ce projet de loi du point de vue de l'égalité⁽¹⁾, il a fallu une mobilisation des réseaux féministes⁽²⁾ (à laquelle la CGT a été le seul syndicat à s'associer), pour que trois ministres fassent illico un communiqué de presse qui est loin de convaincre.

Revenons sur le fond : deux aspects sont importants et dangereux dans ce projet de loi. Tout d'abord, les outils de l'égalité professionnelle sont mis à mal : effectivement le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes (RSC), mis en place depuis la loi de 1983, disparaît en tant que tel. C'était le point mis en avant par la mobilisation féministe à laquelle les ministres ont répondu (en partie) : « *Non, rassurez-vous Mesdames, le RSC existera, il change juste d'appellation (pour simplifier !) et se retrouvera en tant que tel dans la base de données unique. Pas une donnée, pas un indicateur, pas un domaine d'action ne disparaît... »*

En quoi cela simplifie-t-il le travail des DRH, débordées par les demandes



incessantes de données statistiques, s'il s'agit d'un simple regroupement de données identiques ? Il est clair que le diagnostic réalisé actuellement à partir des données fournies dans le RSC ne sera plus possible, alors que c'est le point de départ de toute la négociation de l'égalité et de la mise en place d'éventuelles sanctions.

Et justement, point plus grave de ce projet de loi, la négociation de l'égalité en tant que telle est diluée dans l'un des trois grands domaines de négociation : la qualité de vie au travail. Or l'égalité en matière de salaire, d'accès à l'emploi, à la formation, à la carrière, de conditions de travail... pour des milliers de femmes salariées n'est pas qu'une

simple question de qualité de vie au travail, ce n'est pas un sujet annexe aux « vrais » sujets économiques.

À l'heure où grâce à des mises en demeures plus nombreuses (1350) et à 45 sanctions d'entreprises pour absence ou mauvais accords, à l'heure où 35 % des entreprises ont enfin un accord égalité, ce projet de loi est un recul important. Comme le rappelle la tribune signée par 100 femmes syndicalistes, et lancée par la commission Femmes mixité de la CGT⁽³⁾ : « *La marche vers l'égalité va-t-elle être sacrifiée sur l'autel de la « simplification » dont les entreprises auraient à tout prix besoin ? »* —

Article publié dans la revue ADE.

(1) Voir la position de la CGT au Conseil supérieur de l'égalité professionnelle.

(2) La pétition portée par Yvette Roudy a dépassé en quelques jours les 40 000 signatures voir : www.sosegalitepro.fr

(3) « Le dialogue social au mépris de l'égalité femmes-hommes », à paraître.

EN BREF...

300 milliards d'euros de contrefaçon dans le monde

423 tonnes de tabac ou encore 2,6 millions de médicaments contrefaçons ont été saisis en 2014 par les douanes françaises. Unifab (union des fabricants pour la protection internationale de la propriété intellectuelle) estime que la contrefaçon coûte 6 milliards d'euros par an à l'économie française. Toujours d'après Unifab, un quart des entreprises françaises, pour se protéger de ce fléau, dépense plus d'un million d'euros chaque année.

Bruxelles impose la réduction du temps de travail...

À l'hôpital, depuis le 1er mai, suite à une injonction de Bruxelles, les internes doivent voir leur travail baisser de 11 à 10 demi-journées par semaine. Ce qui pourrait se résumer autrement à 48h de travail hebdomadaire, le maximum légal au niveau européen. Pourtant, d'après une étude de l'Insi (Intersyndicat national des internes), les internes en médecine travaillent 60 heures par semaine et jusqu'à 80 heures pour les chirurgiens. Améliorations des conditions de travail, vous dites ?

Quand l'Union européenne enfonce la Grèce

A l'heure où ces lignes sont écrites, les solutions de règlements entre Athènes et ses créanciers s'éloignent. A la fin du mois de juin, l'État grec devra rembourser 1,6 milliard d'euros au Fonds monétaire international (FMI), mais les caisses sont vides. Les négociations patinent, et ce malgré les concessions faites par le gouvernement grec.

© Calado - Fotolia

Quels sont les objectifs des différentes parties ?

Du côté grec, le pays doit reconstruire son économie, répondre à l'urgence humanitaire, rebâtir un droit du travail, stopper les migrations massives de jeunes grecs vers l'Europe du Nord, revenir sur l'effondrement des salaires, retrouver sa souveraineté, chercher des solutions à la dette qui grève les finances publiques... Pour les créanciers (Union européenne, FMI), depuis l'élection de la nouvelle majorité le 25 janvier, il s'est agit d'empêcher l'élargissement de la contestation des politiques austéritaires.

La question des responsabilités

Le sous-entendu du discours de l'oligarchie européenne pour justifier des politiques d'austérité repose sur les votes majoritaires du peuple qui avaient porté au pouvoir le Pasok (socialiste) ou la Nouvelle Démocratie (droite) durant les dernières décennies : « *Vous avez voté, vous devez assumer* ». Ce raisonnement refuse aux peuples de choisir leur destin. De plus l'aggravation de la situation par la Troïka (UE, FMI, BCE) a augmenté l'endettement du pays de plus de 50 % et conduit à une chute du PIB de 25 % (période 2010-2014). Les créanciers ne veulent pas assumer. Ils posent comme condition au



financement du pays, l'acceptation par le nouveau gouvernement de nouvelles baisses des pensions, la destruction de ce qui reste du droit social, la hausse de 11 point de la TVA et le dégagement d'excédents budgétaires primaires hors de propos. S'il ne s'agit pas de permettre une relance de l'économie grecque, alors quels sont leurs objectifs ?

En finir avec l'espoir du peuple

Le choix du peuple grec en janvier, tout comme les résultats des élections en Espagne (des majorités anti-austérité dirigeront les 3 plus grandes villes : Madrid, Barcelone, Valence) démontrent que les populations en Europe rejettent les politiques néolibérales. L'oligarchie économique et

politique, comme lors des référendums sur la constitution européenne, refuse la démocratie. Il n'y a aucune volonté de parvenir à un règlement politique. Dans une période cruciale pour l'Union européenne, la délégation hellénique s'est retrouvée face à des technocrates qui n'avaient aucun mandat pour négocier.

La presse allemande fait état de scénario à la chypriote défendue par la Bundesbank prévoyant la faillite des banques grecques payée par les déposants. Il s'agit de la part de l'UE d'une stratégie de la tension avec pour horizon soit la capitulation ou le renversement du gouvernement. Cette stratégie vise tous les salariés et les peuples d'Europe. Alors, plus que jamais l'heure est à la solidarité et à la construction d'autres issues. —

EN BREF...

Le déficit de la Sécu en baisse pour 2015, mais...

Selon le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), le déficit de la Sécurité sociale serait en baisse pour l'année 2015. Il convient cependant de noter la forte dégradation du budget de la branche « famille ». Le « pacte de responsabilité » entraînera en effet un déficit supplémentaire de 2 milliards d'euros sur cette branche, pour le plus grand plaisir des patrons !

3 millions d'enfants sous le seuil de pauvreté en France

Dans un rapport récent, l'Unicef tire la sonnette d'alarme. Entre 2008 et 2012, le taux d'enfants pauvres est passé de 15,6 % à 18,6 %. La France se trouve au « fond du classement » des pays de l'OCDE. Plus inquiétant encore, 2 nouveaux pauvres sur 3 en France sont des mineurs. L'urgence appelle le Gouvernement à réagir et à stopper sa politique d'austérité pour inverser la tendance.

La monnaie un outil stratégique à reconquérir

Si l'activité économique montre des signes de reprise, cela n'est certainement pas dû à la politique du gouvernement, qui reste marquée du sceau de l'austérité. Cela tient essentiellement à un facteur exogène - la baisse du prix du pétrole - qui, en redonnant un peu de pouvoir d'achat aux ménages, leur permet de consommer davantage. En revanche, l'activisme de la Banque centrale européenne (BCE), dont les injections massives de liquidités ont permis de faire baisser l'euro et les taux d'intérêt, ne semble pas avoir eu l'impact attendu sur l'investissement et les exportations. La monnaie serait-elle incapable de nous sortir de la crise où nous a plongé la finance et où nous maintient l'austérité ? Décryptage.

La monnaie, une construction sociale

La monnaie est traditionnellement définie par les fonctions qu'elle assure : unité de compte, instrument d'échange et réserve de valeur. Mais c'est d'abord une institution sociale dans la mesure où elle ne peut remplir ces fonctions que parce qu'elle fait l'objet d'un consensus. Elle est en effet une créance sur ceux qui l'émettent (banques et banque centrale). Elle suppose donc que ceux-ci bénéficient de la confiance des utilisateurs. L'acceptation de faire circuler cette dette constitue un élément

fort de l'unité d'une société. La monnaie est ainsi porteuse de lien social.

Sa nature est donc éminemment politique. Comme le résume l'économiste Benjamin J. Cohen : « *Le pouvoir appartient à ceux qui créent la monnaie et à ceux qui la contrôlent. Au niveau politique, la monnaie est tout sauf neutre* ». C'est bien pour cela que le pouvoir de battre monnaie a longtemps été l'apanage du pouvoir régional et un attribut essentiel de sa souveraineté. Monnaie et religion ont d'ailleurs souvent accompagné les conquêtes militaires. Plus fondamentalement, c'est toujours le

souverain, c'est-à-dire l'État en tant que représentant du peuple dans les sociétés démocratiques, qui garantit la confiance dans la monnaie.

Le contrat social sur lequel elle repose demeure toutefois fragile. Il peut être rompu lorsque la légitimité des autorités est contestée ou lorsqu'il apparaît que, loin de favoriser la cohésion sociale, l'ordre monétaire dominant ne profite qu'à une minorité et ne fait qu'accentuer les inégalités sociales. C'est notamment le cas lors des crises monétaires. La monnaie peut alors être un vecteur de contestation sociale : revendication

© tunedin - Fotolia



d'un meilleur accès à la monnaie, création de monnaies parallèles... Le débat sur une autre utilisation de l'euro s'inscrit dans cette démarche.

Un bien public privatisé

Par sa nature et le rôle essentiel qu'elle joue dans la société, la monnaie est un bien public. Dans les économies modernes, ce sont pourtant des acteurs privés, les banques, qui en assurent la création et la gestion. La monnaie fiduciaire, c'est-à-dire les billets et les pièces (émis respectivement par la BCE et les États), ne représente que 16 % des euros en circulation, l'essentiel de la masse monétaire étant constitué par la monnaie dite scripturale, c'est-à-dire par les dépôts bancaires.

Ce sont en effet les banques qui créent la monnaie en octroyant des crédits. Contrairement à ce que l'on croit parfois, ce ne sont pas les dépôts qui alimentent les crédits mais bien les crédits qui font les dépôts. Lorsqu'une banque consent un prêt, elle porte cette somme en dépôt sur le compte de son client qui va l'utiliser pour régler ses dépenses, générant une circulation de flux monétaires et une succession de dépôts dans d'autres banques. Les banques disposent donc d'un pouvoir exorbitant mais celui-ci est normalement encadré par la banque centrale. Pour que le

système fonctionne et que les banques puissent notamment répondre aux demandes de billets de leurs clients, elles doivent disposer d'un compte créditeur auprès de la banque centrale qu'elles alimentent en empruntant auprès de cette dernière. On parle alors de refinancement. Par sa propre création monétaire, la banque centrale peut ainsi maîtriser celle des banques, d'autant qu'elle a la faculté de leur imposer de maintenir un certain montant de dépôt auprès d'elle. Il s'agit là des réserves obligatoires.

Au nom d'un certain dogmatisme monétariste et de la volonté d'interférer le moins possible avec le libre jeu des marchés, les banques centrales, tout particulièrement en Europe, se sont toutefois en partie dessaisies de leur pouvoir, se préoccupant davantage de la liquidité des banques que des crédits à l'économie. Expression de l'évolution des rapports de forces et de pouvoir, la monnaie est ainsi de fait privatisée et mise au service des marchés.

La monnaie phagocytée par la finance

Les banques peuvent créer de la monnaie non seulement en octroyant des crédits mais également en achetant des titres financiers (obligations émises par des entreprises, des États...). Or depuis une trentaine d'années, à côté de leur

activité traditionnelle, les banques ont fortement développé leurs activités sur les marchés, au point que celles-ci sont devenues prédominantes.

Ainsi, le poids relatif des crédits et des dépôts dans le bilan consolidé des banques françaises a nettement diminué : de 1980 à 2013, la part des crédits à la clientèle est passée de 84 % à 40 %, tandis que la part des dépôts a chuté de 73 % à 36 %. Désormais les banques créent davantage de monnaie en finançant des opérations sur les marchés financiers qu'à l'occasion de leurs opérations de crédit.

Cette évolution a pour conséquence d'affaiblir la capacité des banques centrales à moduler le volume de la création monétaire en fonction des besoins de l'économie, surtout lorsqu'elles refusent, comme la BCE, d'intervenir sur l'usage que font les banques des financements qu'elle leur accorde. Loin de favoriser le crédit aux entreprises et stimuler ainsi l'activité économique, les milliards d'euros qu'elles déversent sur



L'EURO, UNE MONNAIE INCOMPLÈTE

Aucune monnaie ne peut exister sans un État qui lui confère sa légitimité. « *Les liens entre État et banque centrale sont organiques : l'État garantit le capital de la banque centrale et celle-ci garantit la prédominance de la dette publique. La dette publique est à l'abri du défaut, parce que l'État a la capacité ultime de monétiser sa dette. C'est précisément ce lien organique qui fait défaut à l'euro* » (Michel Aglietta). C'est ce qu'a révélé la crise récente. Ses statuts lui interdisant d'acheter de la dette publique des pays de la zone euro, et même si elle a tenté de

contourner cette obligation, la BCE n'a pas pu jouer son rôle de prêteur en dernier ressort des États. Remédier à ce défaut originel supposerait de pouvoir adosser l'euro à une réelle souveraineté populaire européenne. À minima et à plus court terme, cela implique de revenir sur l'indépendance de la BCE, de mettre en place un véritable budget européen financé par une fiscalité propre et de mutualiser une partie des dettes publiques, ce qui ne peut toutefois se concevoir sans une refondation démocratique de l'Union européenne.

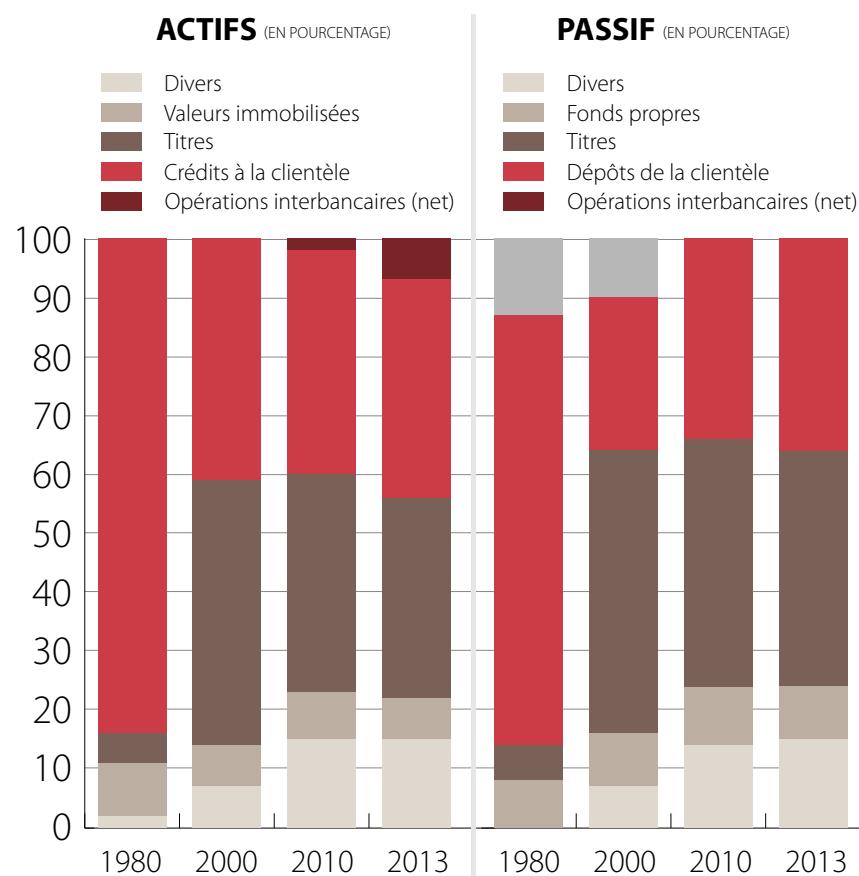
les banques depuis 2010 alimentent au contraire la spéculation sur les marchés financiers, générant des bulles annonciatrices des prochaines crises.

Comment reprendre le contrôle social de la monnaie ?

Il faut d'abord mettre un terme à la cipation de ce bien public par la finance. Cela implique deux séries de mesures. La première consiste à séparer clairement les banques intervenant sur les marchés financiers de celles tournées vers les activités de détail (crédits, dépôts, gestion des paiements) afin de réservier à celles-ci les refinancements de la banque centrale et empêcher ainsi que la création monétaire n'alimente la spéculation. Une telle séparation mettrait en outre fin à la subvention implicite dont bénéficient ces banques universelles jugées « *trop grandes pour faire faillite* » et limiterait leur influence politique. Le second type de mesures consiste à imposer aux banques un certain nombre d'obligations quant à leurs politiques de crédit (financement

BILAN DES BANQUES FRANÇAISES (1980/2013)

SOURCE : BANQUE DE FRANCE



prioritaire de certains secteurs, déten-
tion de titres publics...) en contrepartie
de la mission d'intérêt général qu'elles
assument du fait de leur pouvoir de
création monétaire.

Il faut également réorienter l'action de
la BCE afin de la mettre au service des

peuples et non plus de la finance. La
BCE peut reprendre la main sur la créa-
tion monétaire et maîtriser l'orientation
du crédit en refinançant les banques de
façon sélective, c'est-à-dire en modu-
lant ses taux d'intérêt en fonction de
l'utilisation des prêts qu'elles accordent.
Elle peut aussi leur imposer de bloquer



BAISSE DE L'EURO : QUELS EFFETS ?

Le recul de l'euro devrait logiquement favoriser les exportations européennes. Mais ce n'est pas si simple. Une dévalorisation de l'euro se traduit effectivement par une baisse des prix des marchandises européennes exprimées en monnaies étrangères, ce qui est susceptible de renforcer leur attractivité. Mais plutôt qu'un accroissement de leurs ventes, les producteurs peuvent préférer ne pas changer leurs prix à l'étranger et utiliser la baisse de l'euro pour

augmenter leurs marges. C'est manifestement le choix fait jusqu'à présent par les entreprises françaises. Une baisse du taux de change renchérit par ailleurs les importations, ce qui alourdit les coûts des entreprises recourant à des matières premières et des équipements importés, limitant de ce fait le gain à attendre au niveau des exportations. Cette hausse frappe aussi directement les ménages dont le pouvoir d'achat est ainsi amputé.

sur ses livres une fraction des crédits qu'elles distribuent (réserves obligatoires) variable selon leur nature. Ces outils existent. Les utiliser ne nécessite aucune modification des traités européens.

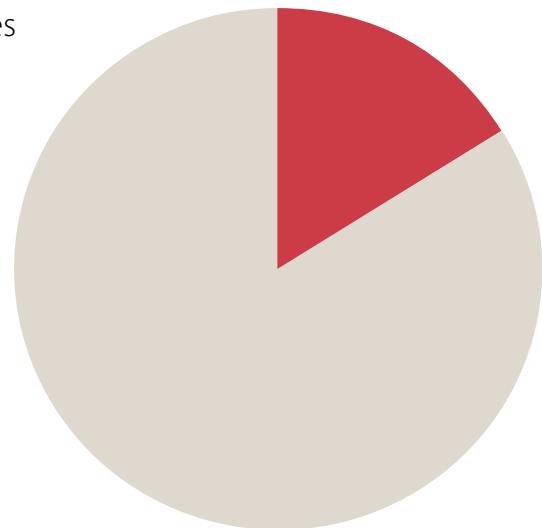
De même, la BCE devrait pouvoir prendre en charge une partie de la dette publique ; là encore en fonction de la destination des fonds empruntés. Certes, les traités interdisent une monétisation directe, mais l'actualité a montré qu'ils pouvaient être contournés (rachats de titres publics sur le marché). On pourrait donc concevoir que la BCE refinane à taux nul des banques publiques qui porteraient à moindre frais de tels titres.

Ce sont les conditions d'une réappropriation sociale de l'ensemble du système bancaire qu'il conviendra de définir : réforme des missions, du statut et de la gouvernance de la BCE, ouverture des conseils d'administration des banques aux salariés, utilisateurs et collectivités...

MASSE MONÉTAIRE DE LA ZONE EURO (2014)

SOURCE : BANQUE DE FRANCE

 Billets et pièces
 Dépôts à vue



© Arnd Drifte - Fotolia

DES MONNAIES ALTERNATIVES POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ ?

Lors des crises, face à la défaillance des systèmes de paiements, les populations ont parfois été amenées à créer leur propre monnaie pour assurer le maintien des échanges au sein d'un territoire donné. Des expériences de ce type existent ou ont existé en Argentine, au Brésil, en Grèce.

Depuis 2010, elles explosent également en France. Signe d'une relative défiance à l'égard d'un système bancaire qui répond mal aux besoins des populations, ces monnaies locales ou complémentaires ne cherchent pas à remplacer la monnaie nationale dont elles ne disposent pas de tous les attributs. Elles visent surtout à relocaliser les échanges et à

redynamiser l'économie des territoires sur lesquels elles circulent.

Elles témoignent aussi d'une volonté de créer du lien social et d'instaurer de nouvelles pratiques économiques. « *Donnant à leurs participants le pouvoir de décider et d'organiser de façon collective et contractuelle une partie de leurs relations économiques, elles répondent à une aspiration montante, chez nos contemporains, à maîtriser ces phénomènes monétaires et financiers qui provoquent tant de dégâts dans nos économies...* »

Plusieurs de ces monnaies locales sont d'ailleurs délibérément fondantes, pour empêcher qu'elles ne servent à

l'accumulation de patrimoines au lieu de circuler ; mais de ce fait, elles ne peuvent pas non plus servir de support à des opérations de crédit. »

Il ne faut pas les confondre avec les « *monnaies électroniques dont le bitcoin est la plus connue : ces dispositifs reposent sur une conception réactionnaire de la monnaie, partageant avec l'or – cette « relique barbare » dont parlait Keynes – la propriété d'être émis en quantité limitée, sans lien avec les besoins à financer. En revanche, leur construction offre de dangereuses possibilités de spéculation. »* (avis Cgt sur le rapport du Cese « *Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux* »)

Lutte contre la LGBTphobie

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits des personnes, quelles que soient leur orientation sexuelle et identité de genre, est une lutte pour la justice, l'égalité et la dignité humaine. La CGT, attachée à ces valeurs, s'est engagée de longue date dans ce combat qui est un apport essentiel à la transformation sociale.

Malgré quelques avancées, la société n'est pas immunisée contre les thèses homophobes, transphobes et sexistes. Ces discriminations contre les salariés LGBT (Les-bienne, gay, bisexuel, transexuel), réels ou supposés, s'expriment toujours. Elles génèrent de la souffrance au travail et privent de leurs droits ces personnels.

Depuis de nombreuses années, la CGT s'est investie dans la lutte contre toutes les formes de discriminations. Notre fédération est ainsi dotée d'un secteur de travail sur les question de diversité, d'égalité et de lutte contre les discriminations. Elle collabore également avec des associations, notamment professionnelles, comme COMIN-G qui regroupe le « personnel LGBT des ministères financiers et leurs amis ».

A Bercy, la cheffe de cabinet des ministres a lancé le 16 juin dernier les « 10 engagements ministériels contre l'homophobie au travail », aboutissement de 2 ans de groupes de travail entre l'équipe du délégué à la diversité ministériel, les représentants du personnel et COMIN-G.

© Robert Kneschke - Fotolia

La CGT se félicite de l'existence de ce plan qui reprend pour partie nos revendications avec la création d'un climat à la fois inclusif (une visibilité des personnels concernés valorisée par l'existence même de ces engagements) et répressif afin de stopper « tout comportement discriminant, agression verbale ou physiques, propos insultants ou harcèlement » des chefs de service ou des collègues, la mise en œuvre d'actions luttant contre les stéréotypes, la formation des agents, celle des encadrants pour un encadrement sans discrimination... La CGT a obtenu que le plan soit présenté au Comité technique ministériel du 3 juillet, de manière politique, puis décliné dans chaque direction.

Mais, la CGT n'est pas dupe. Il est facile de discuter et d'aboutir quand les accords ne coûtent rien. Seulement beaucoup de sujets sont aujourd'hui plombés par manque de moyens. Or, lutter contre les discriminations demande des moyens ! La CGT s'attache aussi à obtenir de véritables droits, scellés dans des accords négociés qui ont une valeur juridique. Cela n'est pas le cas des plans.

Si le ministère s'auto-félicitera de « la politique exemplaire de Bercy » en matière de lutte pour la diversité et l'égalité, la réalité est bien différente. Cependant, l'existence de ce plan sera un point d'appui pour la défense des droits et garanties au quotidien ! —



EN BREF...

Du plus en plus d'entreprises en faillite

D'après la Banque de France dans ses statistiques de fin mars, près de 64 000 entreprises ont fait faillite en un an. Ce chiffre est en hausse de 0,8 %. Il recule dans certains secteurs comme l'information, le commerce ou l'industrie mais augmentent dans la restauration, les activités immobilières ou la construction. Le Gouvernement fait toujours preuve d'aveuglement face à sa politique totalement en échec malgré son coût exorbitant. Pourtant, d'autres solutions existent bel et bien.

Le patrimoine des collectivités locales en hausse

D'après une étude de la Banque postale, le patrimoine des collectivités locales a triplé en trente ans. Aujourd'hui évalué à plus 1 300 milliards d'euros, il est issu : des transferts de l'État comme pour les établissements scolaires ou de l'investissement par exemple avec les crèches, les maisons médicalisées, les transports, etc. En imposant 17 milliards d'euros d'économies aux collectivités, c'est bien ce patrimoine que le Gouvernement risque de faire disparaître, pour partie, faute de moyens suffisants pour l'entretenir.

Conditions de vie au travail

DES DÉCISIONS DE JUSTICE ENCOURAGEANTES

Une décision de justice vient d'obliger la Direction générale des Finances publiques à reconnaître le lien entre les restructurations et la dégradation de la santé d'un agent. Si cette décision établit la juste réparation d'une injustice, elle pourrait bien constituer une première étape de mise en cause de la responsabilité de l'État-employeur. Elle invite surtout les agents à s'emparer des questions du travail et imposer de meilleures conditions de vie au travail.

Une autre décision de justice du 4 décembre 2014 contraint cette fois la direction régionale du Travail de Haute-Normandie à suivre les recommandations de son CHSCT suite à une alerte de danger grave et imminent constaté dans la mise en œuvre d'une restructuration. Une enquête suite à un projet important modifiant les conditions de travail (article 57 du décret du 28 mai 1982) devra être diligentée. Cela vient conforter les actions de nos camarades douaniers suite aux réorganisations de

services et les injonctions des tribunaux aux directions de la Douane.

L'État est donc rappelé utilement à son obligation de sécurité et de résultat en matière de protection de la santé physique et mentale des agents publics et salariés. Rappelons au passage que les employeurs publics sont soumis aux dispositions des livres 1 à 5 de la quatrième partie du Code du Travail, ainsi qu'aux notions de faute inexcusable et de mise en danger d'autrui qui exposent à des sanctions pénales.

Ces décisions de justice interviennent dans un contexte d'aggravation nette des conditions de travail où les restructurations, les méthodes d'organisation et de « management » sont remises en cause car elles produisent une dégradation de l'état de santé des agents. L'ancien médecin coordonnateur des administrations de Bercy en témoigne ainsi : « Pour autant, compte-tenu de l'intensification de la souffrance au travail, il est nécessaire de renforcer les efforts engagés (en préventions des risques) dans plusieurs directions. A commencer par la formation du management. » (Journal de l'Anact n°359).



© Brian Jackson - Fotolia

LE LEAN MANAGEMENT EN QUESTION

Notre expertise syndicale révèle au premier plan du pilotage des réformes à Bercy les méthodes du Lean management. La Fonction publique, sous l'impulsion du secrétariat pour la modernisation de l'action publique, a formé depuis 2011 plus de 2 500 cadres dirigeants en 4 ans pour accompagner « les principaux chantiers de réingénierie des processus ». La méthode Lean est décrite ainsi : « elle permet de concevoir des solutions très concrètes pour éviter les gaspillages et valo-

riser les étapes à valeur ajoutée ». Ainsi, très tôt la Fonction publique a servi de laboratoire au déploiement de ces organisations de travail pathogènes : ce management est financé par un budget de 150 millions d'euros, rallongé de 20 millions cette année, et aussi par des subventions dans les régions.

Thierry Mandon, secrétaire d'État affirme que, contrairement à l'expérience de France Télécom, aucun risque n'a été constaté. Pourtant, dans l'administration centrale, les écoles, nous

avons connaissance de suicides et tentatives, de harcèlements et d'une progression des épuisements professionnels.

De quoi le Lean est-il le nom ?

Lean signifie « maigre », au sens de « dégraissé » c'est-à-dire de débarrassé des gaspillages et vise à l'amélioration de la productivité par l'élimination de ces gaspillages répartis en 7 catégories : productions excessives, attentes, transports et manutentions inutiles, tâches inutiles, stocks, mouvements inutiles et productions défectueuses. Tout le monde peut tout faire et tout le monde est interchangeable (polyvalence

et poly-compétence sont de mise). L'amélioration continue doit devenir une préoccupation quotidienne (par exemple : mesures de simplifications) et s'imposer comme culture commune : il s'agit d'un véritable état d'esprit de

performance auquel « *on impose aux salariés d'adhérer librement* »... Réduit à l'exécution de la plus simple prescription, le Lean fait des dégâts chez les salariés des entreprises du secteur privé et semi-public, comme par exemple à la

Caisse nationale de Prévoyance. Avec, entre autres, l'outil des CHSCT, nous pouvons reprendre la main sur le travail, donner aux salariés du pouvoir d'agir, et imposer de meilleures conditions de vie au travail.

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES CONDAMNÉE

En septembre 2012, une agente de la Direction départementale du Gers était victime d'un épuisement professionnel (burn-out) sévère suivi d'une tentative de suicide sur le lieu et durant les heures de travail qui nécessitera un arrêt de travail ininterrompu de 15 mois suivi d'un mi-temps thérapeutique de 12 mois.

En décembre 2012, trois mois après son accident, elle adresse à sa direction une demande de reconnaissance d'accident de service, d'imputabilité au service de sa maladie et de prise en charge d'un arrêt de travail de 2011 en lien avec cette maladie, en mettant expressément en cause les réformes, les restructurations de services, les suppressions d'emplois

ainsi que le management : « *La succession depuis plusieurs années des réformes (fusion de services, fusion impôts-trésor), la mise en place de nouvelles applications informatiques, les restructurations de services, les suppressions d'emplois successives essentiellement de catégorie C, les objectifs toujours en augmentation fixés au service... ont entretenu un stress quasi permanent. Ce stress continu a généré une réelle souffrance au travail... Mes efforts n'ont jamais été reconnus dans les notations et dans les appréciations qui les accompagnent... ».*

Suite au jugement du tribunal administratif, le directeur départemental a pris une décision de reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident

du 27 septembre 2012. Il prendra en charge également l'arrêt de travail de 2011 au titre de la maladie professionnelle ainsi que les frais médicaux liés à cette maladie. En prenant en charge cet arrêt de travail l'administration reconnaît enfin que le travail a rendu malade cette agente.

Et pourtant, saisie par les CHSCT compétents depuis janvier, cette même administration rechigne à appliquer les délibérations pourtant votées à l'unanimité des représentants des personnels d'une expertise agréée externe suite à plusieurs suicides et tentatives de suicide dans le Nord et le Val-de-Marne. Face au déni, seule la mobilisation et la détermination des agents obligeront les directions à bannir les organisations du travail pathogènes et à mettre en œuvre de meilleures conditions de vie au travail !

© tech_studio - Fotolia



Budget constant pour l'action sociale, de qui se moque-t-on ?!

Le budget alloué à l'action sociale ministérielle est évoqué une fois par an en comité technique ministériel par les ministres puis présenté plus en détail en Conseil national d'action sociale.

L'affichage ministériel est dithyrambique alors même que les moyens alloués ne sont pas à la hauteur des besoins des agents du ministère. En effet, le budget global consacré aux politiques sociales est d'environ 180 millions d'euros, sur lequel un montant de 20,5 millions d'euros est utilisé pour la santé au travail. Au montant restant, la réserve appelé « *de précaution* » est ponctionnée à raison de 8 % sur certains postes, cette réserve qui augmente de 1 % tous les ans depuis quatre ans n'est évidemment jamais récupérée puisqu'elle est versée directement dans le budget de l'Etat. Sans oublier l'utilisation d'une

partie de la subvention qui était dédiée à la protection sociale complémentaire mais qui a été finalement utilisée pour revaloriser les titres-restaurant.

Ensuite, il faut retirer la rétrocession des loyers que les trois associations Alpaf (logement et prêts), Epaf (vacances enfants, vacances familles) et Agraf (restauration Ile-de-France) occupent dans les locaux du Valmy dans le 20e arrondissement. Ces loyers n'étaient pas reversés jusqu'en 2014... pour un montant de presque 2 millions d'euros.

Pour la fédération des Finances CGT ces ponctions opérées sur notre budget sont inadmissibles !

On voit bien encore une fois que ce qui est appelé par nos ministres un « *budget constant* » n'est en réalité qu'un budget en baisse ! Et qui dit budget en

baisse, dit moins d'action sociale pour les agents. Pourtant, les besoins sont de plus en plus importants en matière de logements sociaux, de places supplémentaires d'accueil de la petite enfance, de restauration, de vacances... Il en va de même de l'accès pour tous aux loisirs, au sport, à la culture... Les besoins sont également importants en matière d'aides et de prêts ou encore de secours pour permettre de répondre à des situations sociales difficiles.

Actifs, retraités, titulaires, non-titulaires, saisissons-nous de notre action sociale, que ce soit dans nos instances ministérielles CNAS (Conseil national d'action sociale), CDAS (Conseil départemental) et interministérielles CIAS (Comité interministériel), SRIAS (Sections régionales interministérielles) et agissons pour la conquête de nouveaux droits sociaux.



© lanlanlaaa - Fotolia

EN BREF...

Les Scop ça fonctionne !

Plus de 50.000 salariés travaillaient en 2014 dans une Scop (Société coopérative et participative) ou une Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). 2 800 emplois y ont été créés depuis l'année précédente. Fait intéressant, ces sociétés résistent mieux à la crise que les entreprises « traditionnelles » avec un taux de pérennité de 76 % contre 71 % sur trois ans.

Des inégalités toujours plus fortes

Dans un rapport récent, l'OCDE constate un écart qui s'accroît toujours plus depuis trente ans entre les riches et les pauvres. Entre 2007 et 2011, les revenus des 10 % les plus riches ont augmenté de 2 % quand ceux des 10 % les plus pauvres ont baissé de 1 %. Durant cette période, la France fait office de mauvais élève en étant le 3e pays où ces inégalités ont le plus augmenté.

Congrès de la CGT Finances Publiques : journées studieuses à Ramatuelle

C'est entre vignes et pinède, sous un doux soleil de mai que s'est déroulé le troisième congrès de la CGT Finances Publiques, à Ramatuelle, dans un village de vacances plus habitué à entendre s'entrechoquer boules de pétanques et verres d'apéritif anisé que les discours revendicatifs des personnels, syndiqués CGT de surcroit, de la Direction générale des Finances publiques.

Point de gendarmes sur la plage de Pampelonne, chassant les naturistes, mais on a pu constater parfois la présence inquiète de quelques membres de la direction nationale sortante, pistant ça et là des retardataires aux nombreuses (et longues) commissions nocturnes.

Dans cet agréable village de vacances se sont donc donnés rendez-vous près de 300 délégués de la quasi-totalité des sections de la CGT Finances publiques, de métropole comme d'outre-mer, représentant près de 11 000 mandats. Du 18 au 22 mai dernier, ils ont débattu de l'activité du syndicat national et de l'orientation qu'il convenait de prendre pour les trois prochaines années.

Ceux qui connaissent la « *tradition* » de ce syndicat, ne seront pas étonnés d'apprendre que les débats ont été longs et compliqués, parfois même un peu surprenants. Le fort mistral qui a soufflé pendant le séjour n'a pas dissipé les mandats donnés par les assemblées générales, ni dissipé les bonnes intentions et le débat attendu a bien eu lieu, même s'il est plus apparu dans

les diverses commissions qu'en séance plénière.

Et la tâche était rude, le document d'orientation, présenté en amont dans les assemblées générales ayant suscité bon nombre d'amendements. La nature du travail, sa finalité, tous ses aspects dans la vie quotidienne dans les services ont été abordés. Carrières, rémunération, promotions, mutations, rien n'a été laissé dans l'ombre. Les éclats de voix débattant de la pertinence du service public auront-ils perturbé la quiétude des nombreuses plages privées à proximité ? Dans une région, célèbre pour sa gendarmerie et ses stars, la réforme territoriale a résonné bien plus loin que les murs de la caserne du chef Cruchot, et au-delà du folklore, c'est avec beaucoup de sérieux que les délégués ont tenté de tracer les pistes du syndicalisme CGT de demain à la DGFIP.

Atmosphère studieuse donc, les délégués se répartissant, en fin de séance plénière dans les différentes commissions, en fonction du mandat de leur section. Longues soirées, et, jusque tard dans la nuit, les voix ont résonné dans les salles

attribuées aux commissions, allant même jusqu'à surprendre le personnel du centre, pourtant habitué à de nombreux congrès. La motivation, la forte implication et le sérieux des congressistes en a laissé plus d'un sans voix. Et pourtant, qu'il était parfois difficile de résister au charme du lieu ! Mais rien n'y a fait, même si la fatigue se faisait de plus en plus présente sur certains visages.

Les séances plénaires, dans le grand théâtre du village, ont connu quelques moments d'intense agitation, comme par exemple lorsqu'un délégué dépassait par trop le temps de parole qui lui était imparti, ou lorsque la salle jugeait trop fréquente et/ou répétitive l'intervention de telle ou telle section.

Le dernier jour, les congressistes ont donc élu la direction du syndicat pour les trois années à venir. Celle-ci aura maintenant la tâche d'appliquer l'orientation votée par le congrès, pour faire vivre un syndicat plus efficace et plus fort en vue de porter les revendications des agents et la nécessité d'un service public moderne, vecteur de solidarité et de progrès social.



Militants - Adhérents



Entre
vous
et *nous*

un lien indissociable



partenariat@macif.fr

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.